

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 5

Objet : Affectation résultat  
budget CCAS

Date de convocation

1 avril 2022

Date d'affichage

1 avril 2022

Nombre de membres en  
exercice :

17

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2  
mois à compter de sa notification  
ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux  
Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice.

Constate que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 281 559.68 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice :	64 175.45 €
Résultat antérieur de l'exercice :	217 384.23 €
	-----
<b>Résultat à affecter</b>	<b>281 559.68 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement :**

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Excédent de financement	2 714 644.52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Déficit de financement	2 752 317.00 €
<b>Déficit de financement</b>	<b>37 672.48 €</b>

**AFFECTATION :**

Affectation en réserves Article 1068	50 000.00 €
Report en exploitation Article 002	231 559.68 €



Le Président

T. DELBREIL